



DOSSIER CANDIDATURE - TESTS D'ENTREE
CPJEPS ANIMATEUR ET ACTIVITES DE VIE QUOTIDIENNE

État civil

Civilité : MADAME MONSIEUR

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Pays de naissance :

Ville de naissance :

Département de naissance :

Nationalité :

Adresse mail :

Numéro de téléphone :

Adresse postale (rue, code postal, ville) :

Numéro INE (Identifiant National Élève) :

Taille de vêtement (entourer) : **Haut** : S / M / L / XL / XXL / XXXL - **Bas** : S / M / L / XL / XXL / XXXL

Numéro de sécurité sociale

Dates pour effectuer vos TESTS d'entrée à Macon (entourer) : **27/06/24 – 27/08/24 – 18/09/24**

Liste des pièces obligatoires à fournir

1. Photographie d'identité (*avec nom / prénom au dos*)
2. CNI ou TITRE DE SÉJOUR en cours de validité (*recto/verso*)
3. Curriculum Vitae et Lettre de motivation
4. Photocopie de l'attestation de participation à la Journée Défense et Citoyenneté ou JAPD (*pour les moins de 25 ans*)
5. Photocopie de l'Attestation de recensement (*pour les moins de 25ans*)
6. Extrait de casier judiciaire bulletin n°3 (*pour les plus de 18 ans*) A télécharger sur : <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml>
7. Photocopie de tous vos diplômes de formation initiale et de formation sportive (*si vous en avez obtenu*)
8. Un chèque de 90€ à l'ordre de « FORMAPI MACON » couvrant les frais d'inscription aux tests d'entrée

MERCI DE NOUS RETOURNER L'ENTIÈRETÉ DES DOCUMENTS PAR :

Mail : contact.macon@formapi.fr

OU

Voie postale : **FORMAPI MÂCON – 106 Rue du KM 400 – 71000 Macon**





DOSSIER D'INSCRIPTION FORMATION
CPJEPS ANIMATEUR ET ACTIVITES DE VIE QUOTIDIENNE

Formation

Structure : **FORMAPI** / SELFORME

Sportif haut niveau (inscrit sur la liste de SHN) : OUI ou NON

Reconnaissance de travailleur handicapé : OUI ou NON

Situation avant la formation : Collégien(ne)/Lycéen(ne) / Etudiant(e) / Apprenti(e) / Autre

Dernier diplôme préparé (obtenu ou non) :

Diplôme ou titre obtenu le plus élevé :

Structure

Nom de l'entreprise / club :

Numéro siret de l'entreprise :

Adresse postale de l'entreprise (rue, code postal, ville) :

Personne référente du contrat dans votre structure (nom, prénom, mail, téléphone) :

Date de conclusion du contrat :

Date de début du contrat :

Date de fin du contrat :

Tuteur administratif, président ou salarié du club (nom, prénom, mail, téléphone) :

Tuteur pédagogique, diplômé d'un diplôme équivalent ou supérieur au CAP (nom, prénom, mail, téléphone)

Liste des pièces obligatoires à fournir

1. Casier judiciaire bulletin n°3 du tuteur (pour les plus de 18 ans)
2. Photocopie des diplômes du tuteur en lien avec la formation
3. Carte professionnelle du tuteur pédagogique
4. Une enveloppe format A4 affranchie avec accusé de réception, d'une valeur de 7.20€. Merci d'inscrire votre nom/prénom/adresse sur l'enveloppe.

MERCI DE NOUS RETOURNER L'ENTIÈRETÉ DES DOCUMENTS PAR :

Mail : **contact.macon@formapi.fr**

OU

Voie postale : **FORMAPI MÂCON – 106 Rue du KM 400 – 71000 Macon**





ORGANISME
DE FORMATION-CFA

MAJ 02/02/2024

DOCUMENTS TUTEURS

Le tuteur administratif ou Maître d'apprentissage

- Salarié de la structure (ou président / ou trésorier ou secrétaire)
- Il est inscrit sur le contrat d'apprentissage
- 2 apprentis maxi (+1 redoublant le cas échéant)

Le tuteur pédagogique (s'il est différent du tuteur administratif) est la personne qui accompagne l'apprenti sur le terrain

- Pas forcément salarié
- Idéalement 3 apprentis maxi afin de bien pouvoir accorder du temps au développement des apprentis concernés

*Astuce : dans le CERFA dématérialisé, il vous est possible de saisir plusieurs noms.
Ainsi il est possible de saisir également le tuteur pédagogique sur le contrat*

Dans le cas où le tuteur est non bénévole :

- Diplômes
- Carte professionnelle
- Extrait de casier judiciaire

Dans le cas où le tuteur est bénévole :

- Diplômes
- Extrait de casier judiciaire

Dans le cas où le tuteur est un professeur d'EPS :

- Diplôme
- Extrait de casier judiciaire

Certains statuts ne nécessitent pas de carte professionnelle comme le statut de bénévole ou de professeur d'EPS.

La carte professionnelle n'existe pas pour les diplômes de l'animation (CPJEPS, BP LTP etc...).